

J'autorise mon enfant de 10 à 17 ans à venir seul(e) au centre aquatique Ovive

Entre 10 et 17 ans, votre enfant peut venir au centre aquatique sans être accompagné(e) obligatoirement d'un adulte.

Pour que sa venue se passe dans les meilleures conditions et en toute sécurité, une fiche de liaison parentale est obligatoire, notamment pour pouvoir vous joindre rapidement en cas de besoin.

Comment ça marche ?



Je télécharge la fiche de liaison parentale sur www.terrestouloises.com ou demande un exemplaire papier à l'accueil du centre aquatique Ovive.



Lors de sa première venue, j'accompagne mon enfant et je remets à l'accueil la fiche de liaison parentale, complétée et signée, ainsi que les copies des pièces d'identité.



Une carte d'accès est donnée à mon enfant qui pourra ensuite venir seul(e) au centre aquatique Ovive.



À savoir : si votre enfant ne respecte pas le règlement intérieur, vous en serez informé(e) immédiatement. Sa carte RFID lui sera retirée et l'accès au centre aquatique Ovive lui sera interdit.